



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 7/12/2022

Référence
<b>2022_12_20</b>

L'an 2022 et le 7 décembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
Modification de la délibération n°2015-02-05 portant sur la détermination des durées d'amortissement des immobilisations Modalités d'amortissement - Nomenclature M 57

**Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine (suppléante de ROUDAUT Stéphane), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CHEVALIER Christine, QUIGUER Tifenn, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, BERNARD Nicolas (suppléant GOURVIL Arnel), CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	40

**Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Bernadette à NÉDÉLEC Yohann, CARO Pauline à Gilles SALAUN, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à Jean-François TRÉGUER, LAMOUR Marguerite à TALARMIN André, GUILLORÉ Alexandra à LECLERC Patrick, GODEBERT Viviane à Gilles MOUNIER, MM. DU BUIT Yves à GOSSELIN Jacques, GUÉVEL Yann à CUILLANDRE François, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, GOULAOUIC Pascal à BALCON Claudie, LE BRIS Jacky à BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, POUPON Julien à SOUDON Chantal.

Date de la convocation
29/11/2022

**Excusé.e.s :**

Mmes : MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, TOURNIER Emmanuelle  
MM. : GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard

Date d'affichage
29/11/2022

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

**A été nommé secrétaire :** M. Patrick LECLERC

**Objet de la délibération :**

Modification de la délibération n°2015-02-05 portant sur la détermination des durées d'amortissement des immobilisations Modalités d'amortissement - Nomenclature M 57

La mise en place de la nomenclature M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la n°2015-02-05 du 3 février 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M 57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Durées d'amortissement proposées pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Exemples
Immobilisations de faible valeur		1	Biens de valeur <= 500 € TTC
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'études liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre des documents d'urbanisme	202	10	
Frais d'études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissements	2031	3	
<b>Logiciels</b>			
Concessions et droits similaires	2051	2	Licences, logiciels de gestion
		5	Applications métier
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10	
Autres matériels de transport	21828	6	Véhicules légers
		8	Véhicules utilitaires, fourgons,
Autre matériel informatique	21838	3	Ordinateurs, imprimantes, tablettes, périphériques et accessoires
		5	Copieurs multifonction, serveurs et équipements réseaux
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	5	Chaises, tables, bureaux, lampes de bureau...
		2	Téléphones portables
Matériel de téléphonie	2185	5	Téléphones fixes, standard, infrastructures

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil du Pôle métropolitain :**

- approuve les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A Brest,

Le Président,

François CUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID : 029-200033736-20221207-2022\_12\_20-DE